

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

SEANCE D'INSTALLATION

LUNDI 22 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

N°01/22-12-2025/1

OBJET :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Issus de la Collectivité de Corse	:	30
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	41
Issus de la Collectivité de Corse	:	25
Issus des Représentants des Professionnels	:	16
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	8
Issus de la Collectivité de Corse	:	4
Issus des Représentants des Professionnels	:	4
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	49
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
Issus de la Collectivité de Corse (Quorum Collèges : 21)	:	29
Nombre total de votants	:	49
Adoption	:	49

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Dominique LIVRELLI à Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Martin MONDOLONI à Angèle CHIAPPINI, Pierre POLI à Christelle COMBETTE, Paul QUASTANA à Paul-Félix BENEDETTI

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Joseph BENZONI à Olivier VALERY, Jean-François CASTELLI à DI MENZA Dominique, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI.

Le règlement intérieur de la CCI est un document normatif destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Il est élaboré conformément aux dispositions de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse au 1^{er} janvier 2026 ainsi qu'aux Statuts de l'établissement public adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025.

Il a également été élaboré sur la base du projet de décret d'application de la loi n°2025-650 portant création de l'établissement, dont la publication est intervenue le dimanche 21 décembre 2025, soit postérieurement à l'envoi du dossier de séance aux membres du Conseil d'administration.

VU la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, et notamment son article 46 ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse ;

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse, venant compléter le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse ;

VU le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et le Contrôle général économique et financier (CGEFI) en date de mars 2018 consacré à la « Revue des missions et scénarios d'évolutions des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat » ;

VU la délibération n°19/275 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2019 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse ;

VU la délibération n°22/015 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 prenant acte du rapport d'information relatif à l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse ;

VU la délibération n°21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée ;

VU la délibération n°24/118 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2024 prenant acte du rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse vers la Collectivité de Corse, création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un Syndicat Mixte Ouvert portuaire ;

VU la délibération n°24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse ;

VU la délibération n°25/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 portant avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse ;

VU la délibération n°25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements ;

VU la délibération n°25/138 AC de l'Assemblée de Corse du 3 octobre 2025 portant avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse et sur le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse ;

VU la délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les Statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, et notamment son article 11 ;

VU l'article 5.5.1 des Statuts de l'EPCI-C, précisant notamment que « *La première séance d'installation suivant la création de l'EPCI-C au 1^{er} janvier 2026 peut intervenir avant cette date, dès la désignation d'une part des représentants de la collectivité de corse et d'autre part des vingt membres de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de corse qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement public. Lors de cette séance, le conseil d'administration de l'Etablissement public ne pourra toutefois adopter que des mesures d'organisation interne destinées à préparer la mise en place de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse, telles que la désignation des membres du bureau, des membres des commissions réglementées et l'adoption du règlement intérieur.* »

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur de l'établissement afin de procéder à l'installation de la gouvernance de l'établissement public avant le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la faculté dont dispose le Conseil d'administration de l'établissement public de faire évoluer son Règlement Intérieur pour le compléter et le mettre en conformité avec les dispositions tant du décret d'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 publié le 21 décembre 2025, que des évolutions de ses Statuts s'ils venaient à être également modifiés par l'Assemblée de Corse après la publication dudit décret ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDERANT que le Quorum des collèges est atteint ;

Quorum pour le vote : 26

Majorité pour l'adoption : 25

Ont voté POUR (49) :

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

.../...

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **ADOpte** le Règlement Intérieur de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse tel que ci-annexé ;
 - **PRECISE** qu'il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.
-

Bastia, le 22 décembre 2025

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**



Gilles SIMEONI